



## Bulletin d'inscription Formation

Bulletin à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

Vignerons Indépendants  
11-15 rue Louis-Joseph Philippe  
41000 BLOIS  
Tél./fax : 02 54 55 74 93  
frvi-cvl@vignerons-indépendant.com

L'inscription sera effective à la réception du chèque à l'ordre d'Anfovi.

Le dépôt en banque sera effectué à l'issue de la formation.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature

Formation : Passeport vers la Haute Valeur Environnementale

Date : 20 et 28 avril à Fondettes  
Horaires de 9h00 à 17h00

Tarif Vivea : 100 € HT soit 120 € TTC

Tarif Fafsea et autres salariés : 400 € HT soit 480 € TTC

Participant

Mme  Mlle  Mr

Prénom Nom .....

Cotisant MSA exploitant(e) (VIVEA)

Installé depuis moins de 2 ans ?  oui  non

Cotisant MSA salarié(e) (FAFSEA)

Code NAF de l'entreprise : .....

Autres (préciser) : .....

Entreprise

Raison sociale .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

Tel ..... Port .....

Fax .....

E mail .....

Vous souhaitez changer le nom du stagiaire, contactez-nous pour vous faire bénéficier du meilleur financement !

### Conditions générales de vente

#### ARTICLE 1 : PRISE EN CHARGE DES STAGES

Lorsqu'Anfovi dépose une demande de conventionnement auprès des organismes de crédit formation, les stagiaires bénéficient de prises en charge spécifique à chaque convention. Lorsque le conventionnement n'est pas possible, les stagiaires bénéficient des conditions de prise en charge de chaque organisme de formation.

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE REGLEMENT

L'inscription sera effective à la réception d'un chèque à l'ordre d'Anfovi. Le dépôt en banque du chèque sera effectué à l'issue de la formation.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du coût de la formation reste due pour sa totalité.

Les repas, le déplacement et l'hébergement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Les organismes de crédit formation payent au prorata temporis des heures de présence, le coût correspondant aux heures éventuelles d'absence sera facturé à l'entreprise.

La facture est adressée dès la fin du stage à l'entreprise et/ou à l'organisme de crédit formation selon les modalités de financement de chaque formation.

#### ARTICLE 3 : MODIFICATIONS PAR ANFOVI

L'organisme de formation se réserve la possibilité d'une annulation de la formation par défaut d'un nombre suffisant de participants.

#### ARTICLE 4 : ANNULATION PAR LE STAGIAIRE

Pour toute annulation par le stagiaire pour un stage s'ouvrant aux dates et lieux prévus, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, l'intégralité du prix de la formation sera due.

Le stagiaire peut toutefois être remplacé par un stagiaire de la même entreprise et relevant du même organisme de crédit formation et sous réserve d'en informer Anfovi.

#### ARTICLE 5 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance de Paris sera la seule juridiction compétente pour régler le litige.

Association Nationale de Formation des Vignerons Indépendants  
Immeuble Le Chanzy - 18, Avenue Winston Churchill -CS 60009  
94220 CHARENTON-LE-PONT Cedex  
Tél : 01.53.66.33.07 - Fax : 01.53.66.33.01  
info@anfovi.com  
www.anfovi.com

SIRET 44224142800014 – DÉCLARATION D'EXISTENCE 11753608475





**Tarif :**

Pour les salariés relevant du Fafsea :

200 € H.T par jour, soit 240 € TTC par jour

Dès l'inscription et du règlement de la formation, je constituerai un dossier de demande de prise en charge auprès du Fafsea. À l'issue de cette formation, une prise en charge de 75% du montant réglé ainsi que des salaires seront remboursés au domaine par le Fafsea

Pour les salariés autres que Fafsea:

200 € H.T par jour, soit 240 € TTC par jour

(me contacter pour les formalités de prise en charge)

Pour les exploitants cotisant au Vivea :

50 € H.T par jour , soit 60 € TTC par jour (prise en charge du Vivea déjà déduite)

**Attention**, toutes personnes inscrites aux formations doivent être à jour de leurs cotisations auprès du Vivea, Fafsea ou autres OPCA, si ce n'était pas le cas, aucune prise en charge ne leur sera attribuée.